

Questions orales

En 1983, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, encore aujourd'hui membre du Cabinet, s'opposait à ce genre d'accord. Le ministre des Finances, qui était ici il y a un moment, s'opposait à ce genre d'accord, tout comme l'ex-secrétaire d'État, qui n'est pas ici. Le premier ministre lui-même déclarait en 1983 qu'il ne voulait pas entendre parler d'un tel projet parce qu'il menaçait la souveraineté du Canada.

Ma question est très directe. Plutôt que de présenter, avant des élections, une loi sur un principe que les ministres que j'ai mentionnés rejetaient en 1983, ne serait-il pas préférable pour le gouvernement de démissionner maintenant et de déclencher des élections sur cette importante question?

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, s'il existait de meilleures solutions que celle qui a été proposée—et, de toute évidence, ce ne sont pas les partis d'opposition qui en proposent—alors, nous serions prêts à les prendre en considération. Le problème, c'est que nous savons contre quoi s'élève l'opposition, mais nous ne savons pas ce qu'elle préconise.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur le Président, le gouvernement ne sait pas ce que souhaitent les autres parce qu'il a cessé depuis longtemps d'écouter les Canadiens, que ce soit à la Chambre ou ailleurs.

Des voix: Bravo!

[Français]

LE LIBRE-ÉCHANGE—ON DEMANDE LA TENUE D'ÉLECTIONS GÉNÉRALES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, si on regarde dans la province de Québec, l'Association des consommateurs québécois est contre cet Accord, l'Union des producteurs agricoles est contre cet Accord, les travailleurs et les travailleuses de la province de Québec sont contre! Pourquoi pas avoir des élections tout de suite sur cette question très importante?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le chef du NPD affirme que le gouvernement n'écoute plus les Canadiens alors qu'il n'est même pas prêt à entendre les arguments des députés de son parti en faveur d'un vote libre. Il condamne le gouvernement pour avoir présenté une proposition qui permettrait à tous les députés de s'exprimer librement. Quelle hypocrisie!

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, comme d'habitude, lorsque le gouvernement a une question

qu'il n'aime pas, il change de sujet au lieu d'y répondre. C'est caractéristique.

Le jour où le gouvernement agira aussi franchement à propos de la question de l'avortement qu'avec celle de la peine capitale, alors il recevra la réponse de mon parti. Mais au lieu de respecter le Règlement du Parlement, le gouvernement veut l'enfreindre. C'est ce qu'il fait.

Des voix: Bravo!

M. le Président: On semble s'être écarté de l'objet de la question. Le ministre va peut-être y répondre.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, les principes restent les mêmes quel que soit le sujet. Tout ce que je demande au chef du Nouveau parti démocratique, c'est d'appliquer le même principe à toutes les questions.

En fait, il a déclaré que nous devrions faire la même chose que pour la peine capitale. Nous avons eu un vote libre à ce sujet, et nous en aurons un autre à propos de l'avortement.

* * *

LA CONSOMMATION

LE COÛT DES MÉDICAMENTS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Le 25 janvier le ministre a déclaré à la Chambre:

... au Canada toutes les personnes âgées sont couvertes par des régimes d'assurance-médicaments. Au Canada, personne ne doit se priver de médicaments faute d'argent. Tous les assistés sociaux reçoivent des médicaments.

Or, j'ai en main une lettre d'une dame de Cochrane, en Ontario, qui dit ceci:

Je suis âgée de 55 ans et je souffre d'angine... Je ne suis pas censée travailler; cependant, j'ai dû prendre un emploi à temps partiel pour payer mes pilules. Lorsque j'ai commencé à prendre des «Cardizem», leur prix était de 44,00 \$; il est maintenant de 93,89 \$... bientôt... mon revenu ne suffira pas à les payer.

● (1430)

Qui va donc payer les médicaments de cette dame, dont la vie en dépend, Monsieur le Ministre?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, il se peut que je sois dans l'erreur, mais je croyais que le gouvernement de l'Ontario offrait à ses citoyens des programmes de protection de la santé. J'ose croire que le gouvernement libéral de l'Ontario s'efforce de faire en sorte qu'aucun de ses citoyens ne manque d'un médicament qui peut sauver la vie.

Puisque le député fait mention du Cardizem, il y a lieu de signaler la valeur médicale de ce médicament, auquel environ 5 000 Canadiens doivent leur vie chaque année, et qui résulte de recherches faites à Montréal par des chercheurs canadiens.